

Résolutions et décisions

adoptées par l'Assemblée générale
au cours de sa soixante-treizième session

Volume II

Décisions

18 septembre – 22 décembre 2018

Assemblée générale

Documents officiels • Soixante-treizième session

Supplément n° 49



Nations Unies • New York, 2019

NOTE

Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale sont identifiées comme suit :

Sessions ordinaires

Jusqu'à la trentième session ordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'un nombre en chiffres romains entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 3363 (XXX)]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule placée entre les deux éléments [par exemple : résolution 3367 A (XXX), résolutions 3411 A et B (XXX), résolutions 3419 A à D (XXX)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la trente et unième session, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents de l'Assemblée générale, les résolutions et décisions sont identifiées par un nombre en chiffres arabes, indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution 31/1, décision 31/301). Lorsque plusieurs résolutions ou décisions ont été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles est identifiée par une lettre majuscule placée après les deux éléments (par exemple : résolution 31/16 A, résolutions 31/6 A et B, décisions 31/406 A à E).

Sessions extraordinaires

Jusqu'à la septième session extraordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, de l'initiale « S » (de l'anglais « *Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 3362 (S-VII)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la huitième session extraordinaire, les résolutions et décisions sont identifiées par l'initiale « S » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution S-8/1, décision S-8/11).

Sessions extraordinaires d'urgence

Jusqu'à la cinquième session extraordinaire d'urgence, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, des initiales « ES » (de l'anglais « *Emergency Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 2252 (ES-V)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la sixième session extraordinaire d'urgence, les résolutions et décisions sont identifiées par les initiales « ES » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution ES-6/1, décision ES-6/11).

Dans chacune des séries décrites ci-dessus, la numérotation suit l'ordre d'adoption.

*

* *

Le présent volume contient les décisions adoptées par l'Assemblée générale du 18 septembre au 22 décembre 2018. Les résolutions adoptées par l'Assemblée pendant cette période, ainsi que la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour, figurent dans le volume I. Les résolutions et décisions adoptées ultérieurement au cours de la soixante-treizième session paraîtront dans le volume III.

Table des matières

Décisions

	<i>Page</i>
A. Élections et nominations	4
B. Autres décisions	11
1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission.....	11
2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission.....	21
3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).....	24
4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission	25
5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission.....	28
6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission	33
7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission.....	36

Annexe

Répertoire des décisions	39
--------------------------------	----

Décisions

Sommaire

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
A. Élections et nominations		
73/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs.....	4
73/402.	Élection de membres du Conseil des droits de l'homme.....	4
73/403.	Élection des présidents des grandes commissions de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session.....	4
73/404.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.....	4
73/405.	Nomination de membres du Comité des contributions.....	5
73/406.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements.....	5
73/407.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale.....	6
73/408.	Nomination de juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.....	6
	Décision A.....	6
	Décision B.....	6
73/409.	Nomination de juges du Tribunal d'appel des Nations Unies.....	7
73/410.	Élection de membres du Comité du programme et de la coordination.....	7
73/411.	Nomination de membres du Comité des conférences.....	8
73/412.	Élection de membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.....	8
73/413.	Élection de membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.....	8
73/414.	Nomination de membres du Corps commun d'inspection.....	9
73/415.	Élection de juges du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.....	10
B. Autres décisions		
1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission		
73/501.	Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-treizième session.....	11
73/502.	Organisation de la soixante-treizième session.....	11
73/503.	Débat général de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.....	11
73/504.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour.....	12
73/505.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.....	13
73/506.	Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.....	13
73/507.	Rapport de la Cour internationale de Justice.....	13
73/508.	Rapport du Conseil économique et social.....	13
73/509.	Cérémonie de remise des Prix des Nations Unies pour la cause des droits de l'homme.....	13
73/522.	Réunions de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre 2019.....	14
73/530.	Réunion commémorative pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.....	14

Décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
73/531.	Réunion plénière de haut niveau à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.....	14
73/548.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-treizième session.....	15
2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission		
73/510.	Réduction des budgets militaires	21
73/511.	Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est	21
73/512.	Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	21
73/513.	Missiles	22
73/514.	Vérification du désarmement nucléaire	22
73/515.	Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2019	23
73/516.	Planification des programmes (Première Commission)	23
73/546.	Convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.....	23
3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)		
73/517.	Augmentation du nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.....	24
73/518.	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.....	24
73/519.	Question de Gibraltar	24
73/520.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale	25
73/521.	Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)].....	25
4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission		
73/539.	Questions de politique macroéconomique	25
73/540.	Mondialisation et interdépendance.....	25
73/541.	Groupes de pays en situation particulière	25
73/542.	Activités opérationnelles de développement.....	26
73/543.	Projet de règlement intérieur et ordre du jour provisoire de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	26
73/544.	Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.....	26
73/545.	Planification des programmes (Deuxième Commission)	27
5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission		
73/523.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion des femmes.....	28

Décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
73/524.	Rapport examiné par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'enfant	28
73/525.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme.....	28
73/526.	Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.....	31
73/527.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale.....	31
73/528.	Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.....	32
73/529.	Planification des programmes (Troisième Commission).....	33
6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission		
73/547.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure	33
7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission		
73/532.	Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.....	36
73/533.	Planification des programmes (Sixième Commission).....	37
73/534.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique	37
73/535.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiennne	37
73/536.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties	37
73/537.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides.....	37
73/538.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial.....	37

A. Élections et nominations

73/401. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

À sa 1^{re} séance plénière, le 18 septembre 2018, l'Assemblée générale, conformément à l'article 28 de son Règlement intérieur, a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour sa soixante-treizième session les États Membres suivants : ANTIGUA-ET-BARBUDA, CHILI, CHINE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, GHANA, PALAOS et SIERRA LEONE.

73/402. Élection de membres du Conseil des droits de l'homme

À sa 19^e séance plénière, le 12 octobre 2018, l'Assemblée générale, conformément à ses résolutions 60/251 du 15 mars 2006 et 65/281 du 17 juin 2011, a élu l'ARGENTINE, l'AUTRICHE, les BAHAMAS, BAHRÉÏN, le BANGLADESH, la BULGARIE, le BURKINA FASO, le CAMEROUN, le DANEMARK, l'ÉRYTHRÉE, les FIDJI, l'INDE, l'ITALIE, les PHILIPPINES, la SOMALIE, la TCHÉQUIE, le TOGO et l'URUGUAY membres du Conseil des droits de l'homme pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019 afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les États ci-après, membres sortants : ALLEMAGNE, BELGIQUE, BURUNDI, CÔTE D'IVOIRE, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ÉTHIOPIE, GÉORGIE, KENYA, KIRGHIZISTAN, MONGOLIE, PANAMA, PHILIPPINES, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SLOVÉNIE, SUISSE, TOGO et VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU).

En conséquence, au 1^{er} janvier 2019, le Conseil des droits de l'homme se compose des 47 États Membres suivant¹ : AFGHANISTAN**, AFRIQUE DU SUD*, ANGOLA**, ARABIE SAOUDITE*, ARGENTINE***, AUSTRALIE**, AUTRICHE***, BAHAMAS***, BAHRÉÏN***, BANGLADESH***, BRÉSIL*, BULGARIE***, BURKINA FASO***, CAMEROUN***, CHILI**, CHINE*, CROATIE*, CUBA*, DANEMARK***, ÉGYPTÉ*, ÉRYTHRÉE***, ESPAGNE**, FIDJI***, HONGRIE*, INDE***, IRAQ*, ISLANDE*, ITALIE***, JAPON*, MEXIQUE**, NÉPAL**, NIGÉRIA**, PAKISTAN**, PÉROU**, PHILIPPINES***, QATAR**, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD*, RWANDA*, SÉNÉGAL**, SLOVAQUIE**, SOMALIE***, TCHÉQUIE***, TOGO***, TUNISIE*, UKRAINE** et URUGUAY***.

* Mandat expirant le 31 décembre 2019.

** Mandat expirant le 31 décembre 2020.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2021.

73/403. Élection des présidents des grandes commissions de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session²

Le 4 octobre 2018, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) s'est réunie, conformément à l'alinéa a) de l'article 99 et à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, afin d'élire son président.

À la 19^e séance plénière de l'Assemblée générale, le 12 octobre 2018, la Présidente de l'Assemblée a annoncé que M. Dee-Maxwell Saah KEMAYAH, Sr. (Libéria) avait été élu Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée à sa soixante-treizième session en remplacement de M. Lewis Garseedah BROWN (Libéria)³.

73/404. Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

À sa 35^e séance plénière, le 15 novembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴, a nommé les personnes ci-après membres du Comité consultatif pour les questions administratives et

¹ L'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, la Chine, Cuba, le Nigéria, les Philippines, le Qatar, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Togo en sont à leur deuxième mandat consécutif.

² Conformément à l'article 38 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Bureau comprend le président de l'Assemblée, les 21 vice-présidents et les présidents des six grandes commissions.

³ Voir la décision 72/420.

⁴ A/73/481, par. 6.

budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019 : M. Yves Éric Ahoussougbemey, M. Amjad Qaid Al Kumaim, M. Makiese Kinkela Augusto, M. Ihor Humennyi et M. Conrod Hunte.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2019, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se compose des membres suivants : M. Bachar Bong ABDALLAH (*Tchad*)**, M. Yves Éric AHOUSSOUBEMEY (*Bénin****), M. Amjad Qaid AL KUMAIM (*Yémen****), M. Makiese Kinkela AUGUSTO (*Angola****), M. Pavel CHERNIKOV (*Fédération de Russie***), M. Ihor HUMENNYI (*Ukraine****), M. Conrod HUNTE (*Antigua-et-Barbuda****), M. Marcel JULLIER (*Suisse*)*, M. Mahesh KUMAR (*Inde*)*, M^{me} Julia A. MACIEL (*Paraguay***), M. Takeshi MATSUNAGA (*Japon*)*, M. Olivier MYARD (*France*)*, M. Carlos RUIZ MASSIEU (*Mexique*)*, M. Cihan TERZI (*Turquie***), M. David TRAYSTMAN (*États-Unis d'Amérique*** et M. YE Xuenong (*Chine*)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2019.

** Mandat expirant le 31 décembre 2020.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2021.

73/405. Nomination de membres du Comité des contributions

À sa 35^e séance plénière, le 15 novembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁵, a nommé les personnes ci-après membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019 : M. Syed Yawar Ali, M. Robert Ngei Mule, M. Toshiro Ozawa, M. Tõnis Saar et M. Brett Dennis Schaefer.

À sa 65^e séance plénière, le 22 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶, a nommé M. Jakub Chmielewski membre du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2019, le Comité des contributions se compose des membres suivants : M. Syed Yawar ALI (*Pakistan****), M. Jakub CHMIELEWSKI (*Pologne****), M. Cheikh Tidiane DÈME (*Sénégal*)*, M. Gordon ECKERSLEY (*Australie*)*, M. Bernardo GREIVER DEL HOYO (*Uruguay*)*, M. Michael HOLTSCHE (*Allemagne***), M. Evgeny KALUGIN (*Fédération de Russie***), M. Robert Ngei MULE (*Kenya****), M. Baudelaire NDONG ELLA (*Gabon*)*, M. Toshiro OZAWA (*Japon****), M. Tõnis SAAR (*Estonie****), M. Henrique da Silveira SARDINHA PINTO (*Brésil***), M. Brett Dennis SCHAEFER (*États-Unis d'Amérique****), M. Ugo SESSI (*Italie*)*, M. Alejandro TORRES LÉPORI (*Argentine*)*, M. Steve TOWNLEY (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord***), M^{me} YOON Seongmee (*République de Corée*** et M^{me} ZHANG Wei (*Chine***).

* Mandat expirant le 31 décembre 2019.

** Mandat expirant le 31 décembre 2020.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2021.

73/406. Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

À sa 35^e séance plénière, le 15 novembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁷, a confirmé la nomination par le Secrétaire général de M^{me} Keiko Honda comme membre ordinaire du Comité des placements pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019⁸.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2019, le Comité des placements se compose des membres suivants : M. Madhav DHAR (*Inde*)*, M^{me} Keiko HONDA (*Japon***), M. Simon JIANG (*Chine*)*, M. Achim KASSOW (*Allemagne*)*,

⁵ A/73/483, par. 4.

⁶ A/73/483/Add.1, par. 4.

⁷ A/73/484, par. 4.

⁸ Il reste un siège à pourvoir par suite de la démission d'un membre du Comité.

M. Michael KLEIN (*États-Unis d'Amérique*)*, M^{me} Linah K. MOHOLO (*Botswana*)*, M. Gumersindo OLIVEROS (*Espagne*)* et M^{me} Luciane RIBEIRO (*Brésil*)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2019.

** Mandat expirant le 31 décembre 2021.

73/407. Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

À sa 35^e séance plénière, le 15 novembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁹, a nommé M. Andrew Gbeyang Bangali, M^{me} Marie-Françoise Bechtel, M^{me} Carleen Gardner, M. Ali Kurer et M. Boguslaw Winid membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019.

À la même séance, l'Assemblée générale, également sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁰, a nommé M. Larbi Djatta Président de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2019, la Commission de la fonction publique internationale se compose des membres suivants : M. Larbi DJACTA (*Algérie*)*, Président, M. Aldo MANTOVANI (*Italie*)***, Vice-Président, M. Andrew Gbeyang BANGALI (*Sierra Leone*)***, M^{me} Marie-Françoise BECHTEL (*France*)***, M. Mohammed FARASHUDDIN (*Bangladesh*)*, M^{me} Carleen GARDNER (*Jamaïque*)***, M. Luis Mariano HERMOSILLO SOSA (*Mexique*)**, M. Yuji KUMAMARU (*Japon*)**, M. Ali KURER (*Libye*)***, M. Jeffrey MOUNTS (*États-Unis d'Amérique*)**, M. Wolfgang STÖCKL (*Allemagne*)**, M. Vladimir STOROZHEV (*Fédération de Russie*)*, M. WANG Xiaochu (*Chine*)*, M. Boguslaw WINID (*Pologne*)*** et M. El Hassane ZAHID (*Maroc*)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2020.

** Mandat expirant le 31 décembre 2021.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2022.

73/408. Nomination de juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies

A

À sa 41^e séance plénière, le 28 novembre 2018, l'Assemblée générale, conformément à l'article 4 du Statut du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, qui figure à l'annexe I de sa résolution 63/253 du 24 décembre 2008, et sur la recommandation du Conseil de justice interne¹¹, a nommé les personnes ci-après juges du Tribunal pour un mandat de sept ans prenant effet le 1^{er} juillet 2019 et expirant le 30 juin 2026 : M^{me} Joëlle Adda (France), temps complet, New York ; et M. Francesco Buffà (Italie), mi-temps.

B

À sa 65^e séance plénière, le 22 décembre 2018, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 37 de la résolution 73/276 du 22 décembre 2018, a confirmé la prorogation du mandat de M. Rowan Downing (Australie) et de M^{me} Nkemdilim Amelia Izuako (Nigéria), juges *ad litem* à Genève et à Nairobi, respectivement, en attendant la présentation de candidatures par le Conseil de justice interne et la nomination, par ses soins, de quatre juges à mi-temps, qui devrait avoir lieu le 31 décembre 2019 au plus tard.

En conséquence, au 1^{er} juillet 2019, le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies se compose des membres suivants : M^{me} Joëlle ADDA (*France*, temps complet, New York)***, M^{me} Teresa Maria DA SILVA BRAVO

⁹ A/73/485, par. 8 a).

¹⁰ Ibid., par. 8 b).

¹¹ A/73/203 et A/73/203/Corr.1.

(Portugal, temps complet, Genève)**, M. Francesco BUFFA (Italie, mi-temps)***, M. Rowan DOWNING (Australie, ad litem)*, M. Alexander W. HUNTER, Jr. (États-Unis d'Amérique, mi-temps)**, M^{me} Nkemdilim Amelia IZUAKO (Nigéria, ad litem)* et M^{me} Agnieszka KLONOWIECKA-MILART (Pologne, temps complet, Nairobi)**.

* Mandat expirant au moment de la nomination des quatre juges à mi-temps ou au plus tard le 31 décembre 2019.

** Mandat expirant le 30 juin 2023.

*** Mandat expirant le 30 juin 2026.

73/409. Nomination de juges du Tribunal d'appel des Nations Unies

À sa 41^e séance plénière, le 28 novembre 2018, l'Assemblée générale, conformément à l'article 3 du Statut du Tribunal d'appel des Nations Unies, qui figure à l'annexe II de sa résolution 63/253 du 24 décembre 2008, et sur la recommandation du Conseil de justice interne¹¹, a nommé M. Graeme Colgan (Nouvelle-Zélande), M. Jean-François Neven (Belgique) et M^{me} Kanwaldeep Sandhu (Canada) juges du Tribunal d'appel pour un mandat prenant effet le 1^{er} juillet 2019 et expirant le 30 juin 2026 afin de pourvoir un poste devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Rosalyn M. Chapman le 3 novembre 2017 et deux postes devenus vacants du fait de l'expiration des mandats de M. Richard Lussick et de M^{me} Deborah Thomas-Felix.

En conséquence, au 1^{er} juillet 2019, le Tribunal d'appel des Nations Unies se compose des membres suivants : M. Graeme COLGAN (Nouvelle-Zélande)**, M^{me} Martha HALFELD FURTADO DE MENDONÇA SCHMIDT (Brésil)*, M^{me} Sabine KNIERIM (Allemagne)*, M. John Raymond MURPHY (Afrique du Sud)*, M. Jean-François NEVEN (Belgique)**, M. Dimitrios RAIKOS (Grèce)* et M^{me} Kanwaldeep SANDHU (Canada)**.

* Mandat expirant le 30 juin 2023.

** Mandat expirant le 30 juin 2026.

73/410. Élection de membres du Comité du programme et de la coordination

À sa 51^e séance plénière, le 12 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la base des candidatures présentées par le Conseil économique et social¹² et conformément à l'annexe de la résolution 2008 (LX) du Conseil, en date du 14 mai 1976, et à la décision de l'Assemblée 42/450, en date du 17 décembre 1987, a élu l'ANGOLA, l'ARGENTINE, l'ÉTHIOPIE, la FÉDÉRATION DE RUSSIE et la FRANCE membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019 afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les États ci-après, membres sortants : ARGENTINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, PÉROU, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE et ZIMBABWE.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2019, le Comité du programme et de la coordination se compose des 31 États Membres suivants¹³ : ALLEMAGNE**, ANGOLA***, ARGENTINE***, BANGLADESH*, BÉLARUS**, BOTSWANA**, BRÉSIL**, BULGARIE**, BURKINA FASO**, CAMEROUN**, CHILI**, CHINE*, CUBA**, ÉGYPTÉ*, ÉRYTHRÉE*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**, ÉTHIOPIE***, FÉDÉRATION DE RUSSIE***, FRANCE***, HAÏTI*, INDE**, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')**, ITALIE**, JAPON**, PAKISTAN**, PORTUGAL**, RÉPUBLIQUE DE CORÉE*, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA**, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**, SÉNÉGAL* et TCHAD**.

* Mandat expirant le 31 décembre 2019.

** Mandat expirant le 31 décembre 2020.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2021.

¹² Voir A/73/608 ; voir également la décision 2018/201 E du Conseil économique et social.

¹³ Il reste trois sièges à pourvoir pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection : deux membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, un dont le mandat prendrait fin le 31 décembre 2020 et l'autre dont le mandat prendrait fin le 31 décembre 2021, et un membre parmi les États d'Europe occidentale et autres États dont le mandat prendrait fin le 31 décembre 2021.

73/411. Nomination de membres du Comité des conférences

À ses 51^e et 54^e séances plénières, les 12 et 14 décembre 2018, respectivement, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, a pris note de la nomination par sa présidente, après consultation avec les Présidents des groupes régionaux concernés, de l'ALLEMAGNE, de l'ÉQUATEUR, du GHANA, du GUYANA, de l'IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), du SÉNÉGAL et de l'UKRAINE membres du Comité des conférences pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2019, le Comité des conférences se compose des 21 États Membres suivants : ALLEMAGNE***, AUTRICHE*, BOTSWANA**, BRÉSIL**, CHINE*, ÉQUATEUR***, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE*, FÉDÉRATION DE RUSSIE**, FRANCE**, GHANA***, GUYANA***, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')***, IRAQ**, JAMAÏQUE*, JAPON*, KENYA*, MAROC*, NÉPAL**, SÉNÉGAL***, SIERRA LEONE** et UKRAINE***.

* Mandat expirant le 31 décembre 2019.

** Mandat expirant le 31 décembre 2020.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2021.

73/412. Élection de membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

À sa 56^e séance plénière, le 17 décembre 2018, l'Assemblée générale, en application des paragraphes 1 à 3 de la section II de sa résolution 2205 (XXI) du 17 décembre 1966, tels que modifiés par le paragraphe 8 de sa résolution 3108 (XXVIII) du 12 décembre 1973 et par l'alinéa b) du paragraphe 10 de sa résolution 31/99 du 15 décembre 1976, ainsi que de sa résolution 57/20 du 19 novembre 2002, a élu l'AFRIQUE DU SUD, l'ALGÉRIE, l'ALLEMAGNE, la BELGIQUE, le CAMEROUN, le CANADA, la CHINE, la CÔTE D'IVOIRE, la CROATIE, l'ÉQUATEUR, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la FINLANDE, la FRANCE, le GHANA, le HONDURAS, la HONGRIE, l'INDONÉSIE, le JAPON, la MALAISIE, le MALI, le MEXIQUE, le PÉROU, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, le ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SINGAPOUR, la SUISSE, l'UKRAINE, le VIET NAM et le ZIMBABWE membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international pour un mandat de six ans prenant effet le 8 juillet 2019, afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : ALLEMAGNE, ARMÉNIE, BULGARIE, CAMEROUN, CANADA, CHINE, CÔTE D'IVOIRE, DANEMARK, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GRÈCE, HONDURAS, HONGRIE, INDONÉSIE, JAPON, KOWEÏT, LIBÉRIA, MALAISIE, MAURITANIE, MEXIQUE, NAMIBIE, PANAMA, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SIERRA LEONE, SINGAPOUR, SUISSE et ZAMBIE.

En conséquence, au 8 juillet 2019, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international se compose des 60 États Membres suivants : AFRIQUE DU SUD**, ALGÉRIE**, ALLEMAGNE**, ARGENTINE*, AUSTRALIE*, AUTRICHE*, BÉLARUS*, BELGIQUE**, BRÉSIL*, BURUNDI*, CAMEROUN**, CANADA**, CHILI*, CHINE**, COLOMBIE*, CÔTE D'IVOIRE**, CROATIE**, ÉQUATEUR**, ESPAGNE*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE*, FÉDÉRATION DE RUSSIE**, FINLANDE**, FRANCE**, GHANA**, HONDURAS**, HONGRIE**, INDE*, INDONÉSIE**, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')*, ISRAËL*, ITALIE*, JAPON**, KENYA*, LESOTHO*, LIBAN*, LIBYE*, MALAISIE**, MALI**, MAURICE*, MEXIQUE**, NIGÉRIA*, OUGANDA*, PAKISTAN*, PÉROU**, PHILIPPINES*, POLOGNE*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE**, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**, ROUMANIE*, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**, SINGAPOUR**, SRI LANKA*, SUISSE**, TCHÉQUIE*, THAÏLANDE*, TURQUIE*, UKRAINE**, VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)*, VIET NAM** et ZIMBABWE**.

* Mandat expirant la veille de l'ouverture de la cinquante-cinquième session de la Commission, en 2022.

** Mandat expirant la veille de l'ouverture de la cinquante-huitième session de la Commission, en 2025.

73/413. Élection de membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

À sa 64^e séance plénière, le 21 décembre 2018, l'Assemblée générale, conformément à ses résolutions 60/180 du 20 décembre 2005 et 63/145 du 18 décembre 2008, a élu l'ÉGYPTE, le GUATEMALA, le KENYA, le MEXIQUE et le NÉPAL membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un

mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019 afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : COLOMBIE, ÉGYPTE, INDONÉSIE, KENYA et MEXIQUE.

Conformément aux alinéas a) à d) du paragraphe 4 de la résolution 60/180, 21 États ont déjà été élus ou nommés membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix : CHINE, CÔTE D'IVOIRE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, PÉROU et ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD choisis par le Conseil de sécurité¹⁴ ; COLOMBIE, IRLANDE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE et ROUMANIE élus par le Conseil économique et social¹⁵ ; ALLEMAGNE, CANADA, JAPON, NORVÈGE et SUÈDE choisis par les 10 pays dont les contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies et les contributions volontaires aux fonds, aux programmes et aux organismes des Nations Unies sont les plus importantes, dont un fonds permanent pour la consolidation de la paix, et parmi eux¹⁶ ; et BANGLADESH, ÉTHIOPIE, INDE, PAKISTAN et RWANDA choisis par les 10 pays dont les contributions en personnel militaire et police civile à la disposition des missions des Nations Unies sont les plus importantes, et parmi eux¹⁷.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2019, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix se compose des 28 États Membres suivants¹⁸ : ALLEMAGNE***, BANGLADESH***, CANADA***, CHINE*, COLOMBIE****, CÔTE D'IVOIRE**, ÉGYPTE***, EL SALVADOR**, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE*, ÉTHIOPIE***, FÉDÉRATION DE RUSSIE*, FRANCE*, GUATEMALA***, INDE***, IRLANDE****, JAPON**, KENYA**, MEXIQUE***, NÉPAL***, NORVÈGE***, PAKISTAN***, PÉROU**, RÉPUBLIQUE DE CORÉE****, ROUMANIE****, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD*, RWANDA***, SUÈDE*** et TCHÉQUIE**.

* Membres permanents du Conseil de sécurité.

** Mandat expirant le 31 décembre 2019.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2020.

**** Mandat expirant le 31 décembre 2020 ou à l'expiration de leur mandat comme membres du Conseil économique et social si celle-ci intervient à une date antérieure.

73/414. Nomination de membres du Corps commun d'inspection

À sa 64^e séance plénière, le 21 décembre 2018, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection qui figure en annexe à la résolution 31/192 du 22 décembre 1976, a nommé M^{me} Keiko Kamioka membre du Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020 et expirant le 31 décembre 2024.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2020, le Corps commun d'inspection se compose des membres suivants : M. A. GOPINATHAN (*Inde*)***, M^{me} Aicha AFIFI (*Maroc*)*, M. Jean Wesley CAZEAU (*Haiti*)***, M^{me} Eileen CRONIN (*États-Unis d'Amérique*)**, M. Petru DUMITRIU (*Roumanie*)*, M. Jorge FLORES CALLEJAS (*Honduras*)**, M^{me} Keiko KAMIOKA (*Japon*)****, M. Jeremiah KRAMER (*Canada*)*, M. Nikolay LOZINSKIY (*Fédération de Russie*)***, M^{me} Sukai PROM-JACKSON (*Gambie*)*** et M^{me} Gönke ROSCHER (*Allemagne*)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2020.

** Mandat expirant le 31 décembre 2021.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2022.

**** Mandat expirant le 31 décembre 2024.

¹⁴ Voir S/2019/65.

¹⁵ Voir la décision 2019/201 A du Conseil économique et social.

¹⁶ Voir A/73/663.

¹⁷ Voir A/73/603.

¹⁸ Il reste trois sièges à pouvoir pour des membres du Conseil économique et social dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et prendrait fin le 31 décembre 2020 ou à l'expiration de leur mandat comme membres du Conseil si celle-ci intervient à une date antérieure.

73/415. Élection de juges du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Conformément à l'article 10 du Statut du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux¹⁹ et au paragraphe 2 de la résolution 2269 (2016) du Conseil de sécurité, en date du 29 février 2016, le Secrétaire général a reconduit dans leurs fonctions les 23 juges du Mécanisme pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} juillet 2018 et venant à expiration le 30 juin 2020²⁰. M. Mparany Mamy Richard Rajohnson (Madagascar) est décédé le 2 octobre 2018.

À sa 65^e séance plénière, le 21 décembre 2018, l'Assemblée générale, conformément à l'article 10 du Statut du Mécanisme, a élu M. Yusuf Aksar (Turquie) juge du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 30 juin 2020²¹.

En conséquence, au 21 décembre 2018, le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux se compose des 23 juges suivants :

- M. Carmel A. AGIUS (Malte)
- M. Yusuf AKSAR (Turquie)
- M. Jean-Claude ANTONETTI (France)
- M^{me} Florence Rita ARREY (Cameroun)
- M. Ben EMMERSON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- M. Christoph FLÜGGE (Allemagne)
- M^{me} Graciela Susana GATTI SANTANA (Uruguay)
- M. Burton HALL (Bahamas)
- M^{me} Elizabeth IBANDA-NAHAMYA (Ouganda)
- M. Vagn JOENSEN (Danemark)
- M. Gberdao Gustave KAM (Burkina Faso)
- M. LIU Daqun (Chine)
- M. Joseph E. Chiondo MASANCHE (République-Unie de Tanzanie)
- M. Theodor MERON (États-Unis d'Amérique)
- M. Lee Gacuiga MUTHOGA (Kenya)
- M^{me} Aminatta Lois Runeni N'GUM (Zimbabwe/Gambie)
- M^{me} Prisca Matimba NYAMBE (Zambie)
- M. Alphonsus Martinus Maria ORIE (Pays-Bas)
- M. Seymour PANTON (Jamaïque)
- M. Seon Ki PARK (République de Corée)
- M. José Ricardo DE PRADA SOLAESA (Espagne)
- M. Ivo Nelson de Caires Batista ROSA (Portugal)
- M. William H. SEKULE (République-Unie de Tanzanie)

¹⁹ Résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité, annexe 1.

²⁰ Voir S/2018/652.

²¹ Voir [A/73/566](#), [A/73/577](#) et [A/73/578](#).

B. Autres décisions

1. *Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission*

73/501. Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-treizième session

À sa 1^{re} séance plénière, le 18 septembre 2018, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Comité des commissaires aux comptes, le Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, organes subsidiaires de l'Assemblée générale désignés dans la lettre du Président du Comité des conférences, en date du 4 septembre 2018²², à se réunir durant la partie principale de sa soixante-treizième session.

73/502. Organisation de la soixante-treizième session

À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²³, a adopté plusieurs dispositions concernant l'organisation de la soixante-treizième session.

À la même séance, l'Assemblée générale a approuvé la proposition selon laquelle la Cinquième Commission achèverait ses travaux le vendredi 14 décembre 2018.

À sa 41^e séance plénière, le 28 novembre 2018, l'Assemblée générale, sur la proposition de sa présidente, a décidé de reporter du lundi 17 décembre au vendredi 21 décembre 2018 la date de suspension des travaux de sa soixante-treizième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, à la demande du Président de la Deuxième Commission, a décidé de prolonger les travaux de la Commission jusqu'au mercredi 5 décembre 2018.

À sa 52^e séance plénière, le 13 décembre 2018, l'Assemblée générale, à la demande de la Présidente de la Cinquième Commission, a décidé de prolonger les travaux de la Commission jusqu'au vendredi 21 décembre 2018.

À sa 65^e séance plénière, le 21 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la proposition de sa présidente, a décidé de reporter de nouveau du vendredi 21 décembre au samedi 22 décembre 2018 la date de suspension des travaux de sa soixante-treizième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, à la demande de la Présidente de la Cinquième Commission, a décidé de prolonger les travaux de la Commission jusqu'au samedi 22 décembre 2018.

73/503. Débat général de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale

À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²⁴, et notant qu'en application de sa résolution 57/301 du 13 mars 2003, le débat général commencerait le mardi 25 septembre 2018, a décidé que celui-ci se poursuivrait le samedi 29 septembre 2018, afin qu'un maximum d'intervenants puissent prendre la parole cette semaine-là.

²² [A/73/369](#).

²³ [A/73/250](#).

²⁴ *Ibid.*, par. 33.

73/504. Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²⁵, a adopté l'ordre du jour²⁶ et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour²⁷ pour la soixante-treizième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²⁸, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-treizième session la question intitulée « Question de l'île comorienne de Mayotte », sous le titre B (Maintien de la paix et de la sécurité internationales), étant entendu qu'elle ne l'examinerait pas.

À la même séance également, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²⁹, a décidé de reporter l'examen de la question intitulée « Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatorzième session.

À la même séance également, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport³⁰, à la suite d'un vote enregistré de 68 voix contre 13, avec 48 abstentions³¹, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-treizième session une question intitulée « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés », sous le titre B (Maintien de la paix et de la sécurité internationales).

À la même séance également, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport³², à la suite d'un vote enregistré de 93 voix contre 16, avec 17 abstentions³³, a décidé d'inscrire à

²⁵ Ibid., par. 85 à 120.

²⁶ [A/73/251](#).

²⁷ [A/73/252](#).

²⁸ [A/73/250](#), par. 94.

²⁹ Ibid., par. 95.

³⁰ Ibid., par. 96.

³¹ Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Botswana, Bulgarie, Canada, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maurice, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay

Ont voté contre : Arménie, Bélarus, Burundi, Cuba, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Myanmar, Nicaragua, Philippines, République arabe syrienne, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du)

Se sont abstenus : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Chili, Chine, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Inde, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Libye, Malaisie, Mongolie, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Viet Nam, Yémen.

³² [A/73/250](#), par. 105.

³³ Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Yémen

Ont voté contre : Bélarus, Burundi, Chine, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Gabon, Iran (République islamique d'), Kirghizistan, Myanmar, Nicaragua, Pakistan, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du)

Se sont abstenus : Algérie, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Éthiopie, Inde, Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Namibie, Népal, Nigéria, Philippines, République démocratique populaire lao, Serbie, Sri Lanka, Viet Nam.

l'ordre du jour de sa soixante-treizième session une question intitulée « La responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité », sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions).

À sa 65^e séance plénière, le 22 décembre 2018, l'Assemblée générale a décidé de reprendre l'examen du point 52 de l'ordre du jour, intitulé « Effets des rayonnements ionisants », sous le titre B (Maintien de la paix et de la sécurité internationales).

À la même séance, l'Assemblée générale a décidé, conformément à l'article 81 de son Règlement intérieur, de réexaminer le projet de résolution intitulé « Effets des rayonnements ionisants »³⁴.

73/505. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

À sa 17^e séance plénière, le 8 octobre 2018, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation³⁵.

73/506. Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

À sa 21^e séance plénière, le 17 octobre 2018, l'Assemblée générale a pris note du sixième rapport annuel du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux³⁶.

73/507. Rapport de la Cour internationale de Justice

À sa 25^e séance plénière, le 25 octobre 2018, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Cour internationale de Justice³⁷.

73/508. Rapport du Conseil économique et social

À sa 33^e séance plénière, le 5 novembre 2018, l'Assemblée générale a pris note du rapport du Conseil économique et social³⁸.

73/509. Cérémonie de remise des Prix des Nations Unies pour la cause des droits de l'homme

À sa 41^e séance plénière, le 28 novembre 2018, l'Assemblée générale, sur la proposition de sa présidente, guidée par les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, adoptés le 25 juin 1993 par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme³⁹, rappelant sa résolution 2217 A (XXI) du 19 décembre 1966 sur l'Année internationale des droits de l'homme, en particulier sa recommandation concernant l'attribution d'un ou plusieurs prix, pour la première fois le 10 décembre 1968, à l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme⁴⁰, puis à intervalles d'au moins cinq ans, et consciente que l'année 2018 marque le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne et de la création du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme :

a) a décidé de tenir la cérémonie de remise du Prix des Nations Unies pour la cause des droits de l'homme à la séance plénière de l'Assemblée générale le 18 décembre 2018, immédiatement après la réunion commémorative organisée à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne ;

³⁴ [A/73/521](#), par. 11.

³⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-treizième session, Supplément n° 1 (A/73/1)*.

³⁶ [A/73/289-S/2018/569](#).

³⁷ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-treizième session, Supplément n° 4 (A/73/4)*.

³⁸ *Ibid.*, *Supplément n° 3 (A/73/3)*.

³⁹ [A/CONF.157/24 \(Part I\)](#), chap. III.

⁴⁰ Résolution 217 A (III).

b) a également décidé que la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme prendrait la parole en séance plénière.

73/522. Réunions de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre 2019

À sa 52^e séance plénière, le 13 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la proposition de sa présidente⁴¹, telle que révisée oralement, rappelant ses résolutions [67/290](#) du 9 juillet 2013, [69/313](#) du 27 juillet 2015, [70/1](#) du 25 septembre 2015, [70/299](#) du 29 juillet 2016, [71/225](#) du 21 décembre 2016, [72/139](#) du 12 décembre 2017 et [72/251](#) du 24 décembre 2017, et rappelant également sa résolution [57/301](#) du 13 mars 2003, en particulier le paragraphe 2, et sa résolution [71/323](#) du 8 septembre 2017, a décidé :

a) que le débat général de sa soixante-quatorzième session se tiendrait du mardi 24 septembre au samedi 28 septembre et le lundi 30 septembre 2019 ;

b) que la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle se tiendrait le lundi 23 septembre 2019, de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, conformément aux dispositions de la résolution [72/139](#) ;

c) que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous ses auspices se tiendrait le mardi 24 septembre 2019, de 15 heures à 18 heures, et le mercredi 25 septembre 2019, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures ;

d) que le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement se tiendrait le jeudi 26 septembre 2019, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, et que la réunion de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires se tiendrait le même jour, de 11 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, conformément aux dispositions de la résolution [72/251](#) ;

e) que la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) se tiendrait le vendredi 27 septembre 2019, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, conformément aux dispositions de la résolution [71/225](#) ;

f) qu'aucune des réunions de haut niveau n'aurait de réunions parallèles, sous réserve des dispositions de la résolution [73/131](#) du 13 décembre 2018 sur la portée, les modalités, le format et l'organisation de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle.

73/530. Réunion commémorative pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

À sa 57^e séance plénière, le 18 décembre 2018, l'Assemblée générale a décidé, sans que cela ne constitue un précédent, d'inviter la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à faire une déclaration à la réunion commémorative pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme⁴⁰ et le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne³⁹.

73/531. Réunion plénière de haut niveau à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus

À sa 59^e séance plénière, le 18 décembre 2018, l'Assemblée générale a décidé, sans que cela ne constitue un précédent, d'inviter M^{me} Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Michel Forst, Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur la situation des défenseurs et des défenseuses des droits de la personne, M^{me} Ine Eriksen Søreide, Ministre des affaires étrangères de la Norvège, M^{me} Hina Jilani, avocate auprès de la Cour suprême du Pakistan et membre des Sages, M^{me} Alice Mogwe, Directrice, Ditshwanelo (centre botswanais pour les droits humains), et M^{me} Florence Simbiri-Jaoko, Envoyée spéciale de l'Alliance globale des institutions nationales de défense des droits de l'homme et ancienne Présidente de l'Institution nationale de défense des droits de l'homme du Kenya, à prononcer des déclarations lors de la réunion plénière de haut

⁴¹ [A/73/L.38](#).

niveau à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus⁴².

73/548. Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-treizième session

À sa 65^e séance plénière, le 22 décembre 2018, l'Assemblée générale a décidé que, mis à part les questions d'organisation et les points de l'ordre du jour qu'elle aurait à examiner en application de son Règlement intérieur, les points ci-après restaient à l'examen pendant sa soixante-treizième session :

- Point 9. Rapport du Conseil économique et social
- Point 11. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida
- Point 13. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique
- Point 14. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes
- Point 16. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain
- Point 18. Questions de politique macroéconomique :
 - d) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
- Point 19. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
- Point 20. Développement durable :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
 - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
 - h) Harmonie avec la nature
- Point 22. Mondialisation et interdépendance :
 - b) Migrations internationales et développement
- Point 23. Groupes de pays en situation particulière :
 - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
- Point 25. Activités opérationnelles de développement :
 - b) Coopération Sud-Sud pour le développement
- Point 31. Rapport du Conseil de sécurité
- Point 32. Rapport de la Commission de consolidation de la paix

⁴² Résolution 53/144, annexe.

- Point 33. Les diamants, facteur de conflits
- Point 34. Prévention des conflits armés :
 - a) Prévention des conflits armés
 - b) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
- Point 35. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement
- Point 36. Retrait complet des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldova
- Point 37. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud
- Point 38. La situation au Moyen-Orient
- Point 39. Question de Palestine
- Point 41. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan
- Point 42. Question de l'île comorienne de Mayotte
- Point 44. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
- Point 45. Question de Chypre
- Point 46. Agression armée contre la République démocratique du Congo
- Point 47. Question des îles Falkland (Malvinas)
- Point 48. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti
- Point 49. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales
- Point 50. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression irakienne contre le Koweït
- Point 56. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects
- Point 65. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
- Point 66. Consolidation et pérennisation de la paix
- Point 67. La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés
- Point 68. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- Point 70. Promotion et protection des droits de l'enfant :
 - a) Promotion et protection des droits de l'enfant
- Point 71. Droits des peuples autochtones :
 - a) Droits des peuples autochtones
- Point 72. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

- Point 75. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
 - b) Assistance au peuple palestinien
 - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions
- Point 78. Les océans et le droit de la mer :
- a) Les océans et le droit de la mer
- Point 88. Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965
- Point 89. Demande d'avis consultatif à la Cour internationale de Justice sur les effets des obligations imposées aux États par différentes sources de droit international en ce qui concerne l'immunité des chefs d'État et de gouvernement et hauts fonctionnaires
- Point 101. Désarmement général et complet :
- a) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires
 - b) Désarmement nucléaire
 - c) Notification des essais nucléaires
 - d) Relation entre le désarmement et le développement
 - e) Désarmement régional
 - f) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional
 - g) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement
 - h) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements
 - i) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires
 - j) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement
 - k) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction
 - l) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925
 - m) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
 - n) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre
 - o) Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale
 - p) Réduction du danger nucléaire
 - q) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects
 - r) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire
 - s) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie

Décisions

- t) Missiles
 - u) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération
 - v) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération
 - w) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive
 - x) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional
 - y) Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques
 - z) Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques
 - aa) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales
 - bb) Traité sur le commerce des armes
 - cc) Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri
 - dd) Prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes
 - ee) Agir dans l'unité, avec une détermination renouvelée, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires
 - ff) Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites
 - gg) Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements
 - hh) Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013
 - ii) Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés
 - jj) Conséquences humanitaires des armes nucléaires
 - kk) Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires
 - ll) Application de la Convention sur les armes à sous-munitions
 - mm) Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires
 - nn) Vérification du désarmement nucléaire
 - oo) Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
- Point 109. Prévention du crime et justice pénale
- Point 113. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix
- Point 114. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies
- Point 115. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
- a) Élection de membres non permanents du Conseil de sécurité
 - b) Élection de membres du Conseil économique et social
- Point 116. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
- a) Élection de membres du Comité du programme et de la coordination
 - b) Élection de membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
- Point 117. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- g) Nomination de membres du Conseil du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables
- Point 118. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

- Point 119. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire
- Point 120. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
- Point 121. Commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves
- Point 122. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies
- Point 123. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
- Point 124. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité
- Point 125. Renforcement du système des Nations Unies :
- a) Renforcement du système des Nations Unies
 - b) Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale
- Point 126. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions
- Point 127. Multilinguisme
- Point 128. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :
- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
 - c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique
 - e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen
 - f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains
 - g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
 - h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
 - i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
 - j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie
 - m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale
 - p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
 - r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise
 - s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
 - t) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective
 - x) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations
 - z) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral
- Point 129. Santé mondiale et politique étrangère
- Point 130. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Décisions

- Point 131. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient
- Point 132. Exploitation et atteintes sexuelles : application d'une politique de tolérance zéro
- Point 134. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes
- Point 135. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
- Point 136. Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019
- Point 137. Planification des programmes
- Point 138. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
- Point 139. Plan des conférences
- Point 140. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
- Point 141. Gestion des ressources humaines
- Point 142. Corps commun d'inspection
- Point 143. Régime commun des Nations Unies
- Point 144. Régime des pensions des Nations Unies
- Point 145. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique
- Point 146. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne
- Point 147. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
- Point 148. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux
- Point 149. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Point 150. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Point 151. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
- Point 152. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
- Point 153. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Point 154. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Point 155. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
- Point 156. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental
- Point 157. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- Point 158. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti
- Point 159. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- Point 160. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria
- Point 161. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
- Point 162. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient
- Point 163. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
- Point 164. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

- Point 165. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
- Point 166. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité
- Point 168. La responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité

2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission

73/510. Réduction des budgets militaires

À sa 45^e séance plénière, le 5 décembre 2018, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission⁴³.

73/511. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

À sa 45^e séance plénière, le 5 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴⁴, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quinzième session la question intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est ».

73/512. Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace

À sa 45^e séance plénière, le 5 décembre 2018, l'Assemblée générale, à la suite d'un vote enregistré de 128 voix contre 3, avec 48 abstentions⁴⁵, sur la recommandation de la Première Commission⁴⁶, rappelant sa résolution 72/250 du 24 décembre 2017 et ses résolutions antérieures sur la question, a décidé :

- a) de prendre note avec satisfaction du début des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, et de formuler des recommandations à ce sujet ;
- b) de prendre note des discussions menées au sein de l'organe subsidiaire 3 de la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace ;

⁴³ [A/73/502](#).

⁴⁴ [A/73/504](#), par. 7.

⁴⁵ Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Ont voté contre : États-Unis d'Amérique, Israël, Ukraine

Se sont abstenus : Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchèque, Turquie.

⁴⁶ [A/73/508](#), par. 12.

c) d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatorzième session, au titre de la question intitulée « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », la question subsidiaire intitulée « Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace ».

73/513. Missiles

À sa 45^e séance plénière, le 5 décembre 2018, l'Assemblée générale, à la suite d'un vote enregistré de 174 voix contre 2, avec 7 abstentions⁴⁷, sur la recommandation de la Première Commission⁴⁸, rappelant ses résolutions 54/54 F du 1^{er} décembre 1999, 55/33 A du 20 novembre 2000, 56/24 B du 29 novembre 2001, 57/71 du 22 novembre 2002, 58/37 du 8 décembre 2003, 59/67 du 3 décembre 2004, 61/59 du 6 décembre 2006 et 63/55 du 2 décembre 2008, ainsi que ses décisions 60/515 du 8 décembre 2005, 62/514 du 5 décembre 2007, 65/517 du 8 décembre 2010, 66/516 du 2 décembre 2011, 67/516 du 3 décembre 2012, 68/517 du 5 décembre 2013, 69/517 du 2 décembre 2014 et 71/516 du 5 décembre 2016, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quinzième session la question intitulée « Missiles ».

73/514. Vérification du désarmement nucléaire

À sa 45^e séance plénière, le 5 décembre 2018, l'Assemblée générale, à la suite d'un vote enregistré de 181 voix contre zéro, avec 2 abstentions⁴⁹, sur la recommandation de la Première Commission⁴⁸, rappelant sa résolution 71/67

⁴⁷ Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchèque, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Ont voté contre : États-Unis d'Amérique, Israël

Se sont abstenus : Australie, Fidji, Haïti, Honduras, Japon, Palaos, Tonga.

⁴⁸ A/73/510 et A/73/510/Corr.1, par. 102.

⁴⁹ Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Iran (République islamique d'), République arabe syrienne.

du 5 décembre 2016 et sa décision 72/514 du 4 décembre 2017, et notant que le groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire avait commencé ses travaux, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatorzième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Vérification du désarmement nucléaire ».

73/515. Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2019

À sa 45^e séance plénière, le 5 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁵⁰, a approuvé le programme de travail et le calendrier provisoires de la Commission pour 2019, qui sont joints en annexe au rapport de la Commission⁵¹.

73/516. Planification des programmes (Première Commission)

À sa 45^e séance plénière, le 5 décembre 2018, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission⁵².

73/546. Convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive

À sa 65^e séance plénière, le 22 décembre 2018, l'Assemblée générale, à la suite d'un vote enregistré de 88 voix contre 4, avec 75 abstentions⁵³, sur la recommandation de la Première Commission⁵⁴, a décidé :

a) de confier au Secrétaire général le soin de convoquer au Siège de l'Organisation, à New York, au plus tard en 2019, une conférence d'une semaine sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, à laquelle seraient invités l'ensemble des États du Moyen-Orient⁵⁵, les trois coauteurs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation⁵⁶, compte tenu du rôle qu'ils jouent dans l'application de ladite résolution, les deux autres États dotés d'armes nucléaires ainsi que les organisations internationales concernées, étant entendu que :

i) la conférence tirera son mandat de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence de 1995 ;

⁵⁰ [A/73/518](#), par. 5.

⁵¹ [A/73/518](#).

⁵² [A/73/519](#).

⁵³ Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Comores, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Ont voté contre : États-Unis d'Amérique, Israël, Libéria, Micronésie (États fédérés de)

Se sont abstenus : Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Timor-Leste, Togo, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu.

⁵⁴ [A/73/513](#), par. 11.

⁵⁵ Voir le rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur l'application des garanties de l'Agence au Moyen-Orient (GOV/2018/38-GC(62)/6).

⁵⁶ Voir *Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, Document final, Partie I* [[NPT/CONF.1995/32 \(Part I\)](#)], annexe.

- ii) la conférence aura pour objectif d'élaborer un traité juridiquement contraignant sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, selon les modalités librement arrêtées par les États de la région ;
- iii) toutes les décisions de la conférence seront prises sur la base d'un consensus des États de la région ;
- b) de souligner la responsabilité particulière des trois coauteurs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence de 1995, en tant qu'États dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires⁵⁷, et de leur demander de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des documents finaux issus des réunions de 1995, 2000 et 2010 de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ;
- c) de prier l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques d'établir les documents de référence nécessaires à l'intention de la conférence ;
- d) de prier le Secrétaire général de convoquer des sessions annuelles de la conférence, qui se tiendront pendant une semaine au Siège de l'Organisation des Nations Unies, jusqu'à ce que la conférence ait fini d'élaborer un traité juridiquement contraignant qui porte création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive ;
- e) de prier également le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale des progrès réalisés à cet égard.

3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

73/517. Augmentation du nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

À sa 48^e séance plénière, le 7 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁵⁸, prenant note des demandes d'adhésion au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique déposées par Chypre, l'Éthiopie, la Finlande, Maurice et le Paraguay⁵⁹, a décidé de nommer ces États Membres de l'Organisation des Nations Unies membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

73/518. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

À sa 48^e séance plénière, le 7 décembre 2018, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁶⁰.

73/519. Question de Gibraltar

À sa 48^e séance plénière, le 7 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁶¹, rappelant sa décision 72/520 du 7 décembre 2017 :

- a) a demandé instamment aux Gouvernements de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'apporter, dans le prolongement de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, une solution

⁵⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 729, n° 10485.

⁵⁸ [A/73/471](#), par. 13.

⁵⁹ Voir les notes verbales reproduites dans les documents portant les cotes A/AC.105/2018/CRP.8, A/AC.105/2018/CRP.6, A/AC.105/2018/CRP.5, A/AC.105/2018/CRP.4 et A/AC.105/2018/CRP.7, disponibles à l'adresse suivante : www.unoosa.org.

⁶⁰ [A/73/525](#).

⁶¹ [A/73/532](#), par. 46.

définitive à la question de Gibraltar, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des principes applicables et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar, qui sont considérés comme légitimes au regard du droit international ;

b) a noté que le Royaume-Uni souhaitait conserver le Forum tripartite de dialogue ;

c) a noté que l'Espagne considérait que le Forum tripartite de dialogue n'existait plus et qu'il devait être remplacé par un nouveau mécanisme de coopération locale au sein duquel les habitants du Campo de Gibraltar et de Gibraltar seraient représentés ;

d) s'est félicité des efforts déployés par toutes les parties pour résoudre les problèmes et avancer dans un esprit de confiance et de solidarité, l'objectif étant de trouver des solutions communes et de progresser sur les questions d'intérêt mutuel afin de parvenir à une relation fondée sur le dialogue et la coopération.

73/520. Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale

À sa 48^e séance plénière, le 7 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁶², a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier de la Quatrième Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée, tel qu'il figure dans le rapport de la Commission⁶³.

73/521. Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]

À sa 48^e séance plénière, le 7 décembre 2018, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁶⁴.

4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission

73/539. Questions de politique macroéconomique

À sa 62^e séance plénière, le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶⁵.

73/540. Mondialisation et interdépendance

À sa 62^e séance plénière, le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶⁶.

73/541. Groupes de pays en situation particulière

À sa 62^e séance plénière, le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶⁷.

⁶² [A/73/533](#), par. 6.

⁶³ [A/73/533](#).

⁶⁴ [A/73/534](#).

⁶⁵ [A/73/536](#).

⁶⁶ [A/73/540](#).

⁶⁷ [A/73/541](#).

73/542. Activités opérationnelles de développement

À sa 62^e séance plénière, le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶⁸.

73/543. Projet de règlement intérieur et ordre du jour provisoire de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

À sa 62^e séance plénière, le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁶⁹, a pris acte de la note du Secrétaire général sur l'organisation des travaux de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud⁷⁰ et a décidé de recommander à la Conférence d'adopter le projet de règlement intérieur et l'ordre du jour provisoire de la Conférence figurant respectivement dans les annexes I et II de la note.

73/544. Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale

À sa 62^e séance plénière, le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁷¹, sous réserve des décisions qu'elle pourrait prendre ultérieurement, a approuvé le programme de travail de la Deuxième Commission pour sa soixante-quatorzième session, tel qu'établi ci-après. Elle a par ailleurs invité le Bureau de la Deuxième Commission à sa soixante-quatorzième session, lorsqu'il établirait le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour cette session, à tenir compte du programme de travail et du calendrier provisoires de la Commission, tels qu'ils figurent dans le document portant la cote A/C.2/73/CRP.1.

Point 1. Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable

Point 2. Questions de politique macroéconomique :

- a) Commerce international et développement
- b) Système financier international et développement
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement
- d) Produits de base
- e) Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
- f) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable

Point 3. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

Point 4. Développement durable :

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

⁶⁸ [A/73/543](#).

⁶⁹ [A/73/543/Add.2](#), par. 13.

⁷⁰ [A/73/376](#).

⁷¹ [A/73/547](#), par. 7.

- c) Réduction des risques de catastrophe
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
 - f) Convention sur la diversité biologique
 - g) L'éducation au service du développement durable
 - h) Harmonie avec la nature
 - i) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
 - j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
 - k) Développement durable dans les régions montagneuses
- Point 5. Mondialisation et interdépendance :
- a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
 - b) Science, technologie et innovation au service du développement durable
 - c) Culture et développement durable
 - d) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- Point 6. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
 - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
- Point 7. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
 - b) Participation des femmes au développement
 - c) Mise en valeur des ressources humaines
 - d) Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- Point 8. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
 - b) Coopération Sud-Sud pour le développement
- Point 9. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
- Point 10. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

73/545. Planification des programmes (Deuxième Commission)

À sa 62^e séance plénière, le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁷².

⁷² [A/73/548](#).

5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission

73/523. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion des femmes

À sa 55^e séance plénière, le 17 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁷³, a pris acte des documents ci-après, présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Promotion des femmes » :

- a) Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses soixante-septième, soixante-huitième et soixante-neuvième sessions⁷⁴ ;
- b) Rapport du Secrétaire général sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles⁷⁵ ;
- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences⁷⁶.

73/524. Rapport examiné par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'enfant

À sa 55^e séance plénière, le 17 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁷⁷, a pris note du rapport du Comité des droits de l'enfant⁷⁸, présenté au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Promotion et protection des droits de l'enfant ».

73/525. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme

À sa 55^e séance plénière, le 17 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁷⁹, a pris acte des documents ci-après, présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Promotion et protection des droits de l'homme » :

Au titre de l'alinéa a) :

- a) Rapport du Comité contre la torture sur les travaux de ses soixante et unième, soixante-deuxième et soixante-troisième sessions⁸⁰ ;
- b) Rapport du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille sur les travaux de ses vingt-septième et vingt-huitième sessions⁸¹ ;
- c) Rapport du Comité des disparitions forcées sur les travaux de ses treizième et quatorzième sessions⁸² ;
- d) Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage⁸³ ;

⁷³ [A/73/582](#), par. 38.

⁷⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-treizième session, Supplément n° 38 (A/73/38)*.

⁷⁵ [A/73/294](#).

⁷⁶ [A/73/301](#).

⁷⁷ [A/73/585](#), par. 57.

⁷⁸ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-treizième session, Supplément n° 41 (A/73/41)*.

⁷⁹ [A/73/589](#), par. 10.

⁸⁰ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-treizième session, Supplément n° 44 (A/73/44)*.

⁸¹ *Ibid.*, Supplément n° 48 (A/73/48).

⁸² *Ibid.*, Supplément n° 56 (A/73/56).

⁸³ [A/73/264](#).

- e) Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture⁸⁴ ;
- f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport des présidents des organes conventionnels des droits de l'homme sur les travaux de leur trentième réunion⁸⁵ ;
- g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants⁸⁶ ;
- h) Note du Secrétariat sur le Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants⁸⁷ ;

Au titre de l'alinéa b) :

- a) Rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme⁸⁸ ;
- b) Rapport du Secrétaire général sur le vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus⁸⁹ ;
- c) Rapport du Secrétaire général sur les effets du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme⁹⁰ ;
- d) Note du Secrétariat sur le droit au développement⁹¹ ;
- e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences⁹² ;
- f) Note du Secrétariat transmettant le rapport de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre⁹³ ;
- g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées⁹⁴ ;
- h) Note du Secrétariat transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement⁹⁵ ;
- i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises⁹⁶ ;
- j) Note du Secrétariat sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales⁹⁷ ;

⁸⁴ [A/73/281](#).

⁸⁵ [A/73/140](#).

⁸⁶ [A/73/207](#).

⁸⁷ [A/73/282](#).

⁸⁸ [A/73/172](#).

⁸⁹ [A/73/230](#).

⁹⁰ [A/73/347](#).

⁹¹ [A/73/138](#).

⁹² [A/73/139](#) et [A/73/139/Corr.1](#).

⁹³ [A/73/152](#).

⁹⁴ [A/73/161](#).

⁹⁵ [A/73/162](#).

⁹⁶ [A/73/163](#).

⁹⁷ [A/73/165](#).

- k) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays⁹⁸ ;
- l) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants⁹⁹ ;
- m) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels¹⁰⁰ ;
- n) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme¹⁰¹ ;
- o) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable¹⁰² ;
- p) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités¹⁰³ ;
- q) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale¹⁰⁴ ;
- r) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs et des défenseuses des droits de la personne¹⁰⁵ ;
- s) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible¹⁰⁶ ;
- t) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels¹⁰⁷ ;
- u) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation¹⁰⁸ ;
- v) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association¹⁰⁹ ;
- w) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte¹¹⁰ ;
- x) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition¹¹¹ ;

⁹⁸ [A/73/173](#).

⁹⁹ [A/73/178/Rev.1](#).

¹⁰⁰ [A/73/179](#).

¹⁰¹ [A/73/181](#).

¹⁰² [A/73/188](#).

¹⁰³ [A/73/205](#).

¹⁰⁴ [A/73/206](#).

¹⁰⁵ [A/73/215](#).

¹⁰⁶ [A/73/216](#).

¹⁰⁷ [A/73/227](#).

¹⁰⁸ [A/73/262](#).

¹⁰⁹ [A/73/279](#).

¹¹⁰ [A/73/310/Rev.1](#).

¹¹¹ [A/73/336](#).

y) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression¹¹² ;

z) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste¹¹³ ;

aa) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats¹¹⁴ ;

bb) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée¹¹⁵ ;

Au titre de l'alinéa c) :

a) Note du Secrétariat sur la situation des droits de l'homme en Somalie¹¹⁶ ;

b) Note du Secrétariat sur le rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi¹¹⁷ ;

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus¹¹⁸ ;

d) Note du Secrétariat sur la situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine)¹¹⁹ ;

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967¹²⁰ ;

Au titre de l'alinéa d) :

Note du Secrétariat sur le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme¹²¹.

73/526. Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

À sa 56^e séance plénière, le 17 décembre 2018, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission¹²².

73/527. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale

À sa 56^e séance plénière, le 17 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission¹²³, a pris note des documents suivants, présentés au titre de la question intitulée « Prévention du crime et justice pénale » :

a) Rapport du Secrétaire général sur la suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale¹²⁴ ;

¹¹² [A/73/348](#).

¹¹³ [A/73/361](#).

¹¹⁴ [A/73/365](#).

¹¹⁵ [A/73/438](#).

¹¹⁶ [A/73/330](#).

¹¹⁷ [A/73/363](#).

¹¹⁸ [A/73/380](#).

¹¹⁹ [A/73/404](#).

¹²⁰ [A/73/447](#).

¹²¹ [A/73/36](#).

¹²² [A/73/589/Add.4](#).

¹²³ [A/73/590](#), par. 46.

¹²⁴ [A/73/134](#).

- b) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme¹²⁵ ;
- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption sur les travaux de sa septième session¹²⁶.

73/528. Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale

À sa 56^e séance plénière, le 17 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission¹²⁷, a approuvé le programme de travail de la Commission pour sa soixante-quatorzième session, établi comme suit :

- Point 1. Développement social :
 - a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
 - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille
- Point 2. Prévention du crime et justice pénale
- Point 3. Contrôle international des drogues
- Point 4. Promotion des femmes
- Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :
 - a) Promotion et protection des droits de l'enfant
 - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants
- Point 6. Droits des peuples autochtones :
 - a) Droits des peuples autochtones
 - b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones
- Point 7. Promotion et protection des droits de l'homme :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne
- Point 8. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
 - a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
 - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

¹²⁵ [A/73/136](#).

¹²⁶ [A/73/132](#).

¹²⁷ [A/73/592](#), par. 6.

- Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination
- Point 10. Rapport du Conseil des droits de l'homme
- Point 11. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
- Point 12. Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles
- Point 13. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

73/529. Planification des programmes (Troisième Commission)

À sa 56^e séance plénière, le 17 décembre 2018, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission¹²⁸.

**6. Décisions adoptées sur la base des rapports
de la Cinquième Commission**

73/547. Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

À sa 65^e séance plénière, le 22 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation la Cinquième Commission¹²⁹,

Section A

a décidé de reporter à la première partie de la reprise de sa soixante-treizième session l'examen des documents suivants :

Point 136

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Examen de l'utilisation du fonds de réserve

Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'utilisation du fonds de réserve¹³⁰

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹³¹

Section B

a décidé de reporter à la partie principale de sa soixante-quatorzième session l'examen des documents suivants :

Point 136

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats¹³²

Plan-cadre d'équipement

Seizième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement¹³³

¹²⁸ [A/73/593](#).

¹²⁹ [A/73/687](#), par. 10.

¹³⁰ [A/70/395](#).

¹³¹ [A/70/7/Add.7](#).

¹³² [A/73/222](#).

¹³³ [A/73/317](#).

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2017¹³⁴

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur l'Organisation des Nations Unies et le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2017¹³⁵

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹³⁶

Quinzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement¹³⁷

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2016¹³⁸

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur l'Organisation des Nations Unies et le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2016¹³⁹

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴⁰

Quatorzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement¹⁴¹

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2015¹⁴²

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2015¹⁴³

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴⁴

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales¹⁴⁵

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴⁶

Point 141

Gestion des ressources humaines

Rapport du Secrétaire général intitulé « Stratégie globale des ressources humaines 2019-2021 : pour plus d'efficacité, de transparence et de responsabilité à l'Organisation des Nations Unies »¹⁴⁷

¹³⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-treizième session, Supplément n° 5, vol. V [A/73/5 (Vol. V)].

¹³⁵ A/73/353.

¹³⁶ A/73/468.

¹³⁷ A/72/294 et A/72/294/Corr.1.

¹³⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément n° 5, vol. V [A/72/5 (Vol. V)].

¹³⁹ A/72/355.

¹⁴⁰ A/72/536.

¹⁴¹ A/71/309.

¹⁴² Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 5, vol. V [A/71/5 (Vol. V)].

¹⁴³ A/71/331.

¹⁴⁴ A/71/541.

¹⁴⁵ A/66/340.

¹⁴⁶ A/66/7/Add.21.

¹⁴⁷ A/73/372.

Rapport du Secrétaire général donnant une vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines pour la période 2017-2018¹⁴⁸

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation du système des fourchettes optimales¹⁴⁹

Rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel »¹⁵⁰

Rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : personnel fourni à titre gracieux, fonctionnaires retraités et consultants et vacataires »¹⁵¹

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵²

Rapport du Secrétaire général sur la mobilité¹⁵³

Rapport du Secrétaire général sur la mobilité¹⁵⁴

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵⁵

Rapport du Secrétaire général sur les modifications à apporter au Statut et au Règlement du personnel¹⁵⁶

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵⁷

Rapport du Secrétaire général sur la pratique suivie par le Secrétaire général en matière disciplinaire et en cas de faits constitutifs d'infraction pénale : période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017¹⁵⁸

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie¹⁵⁹

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁶⁰

Point 142

Corps commun d'inspection

Note du Secrétaire général appelant l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies »¹⁶¹

Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies »¹⁶²

Note du Secrétaire général appelant l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies »¹⁶³

¹⁴⁸ [A/73/372/Add.1.](#)

¹⁴⁹ [A/73/372/Add.3.](#)

¹⁵⁰ [A/73/79.](#)

¹⁵¹ [A/73/79/Add.1.](#)

¹⁵² [A/73/497.](#)

¹⁵³ [A/73/372/Add.2.](#)

¹⁵⁴ [A/72/767.](#)

¹⁵⁵ [A/73/569.](#)

¹⁵⁶ [A/73/378.](#)

¹⁵⁷ [A/73/622.](#)

¹⁵⁸ [A/73/71.](#)

¹⁵⁹ [A/73/89.](#)

¹⁶⁰ [A/73/183.](#)

¹⁶¹ [A/73/187.](#)

¹⁶² [A/73/187/Add.1.](#)

¹⁶³ [A/73/377](#) et [A/73/377/Corr.1.](#)

Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies »¹⁶⁴

Point 145

Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la situation budgétaire et financière des entités du système des Nations Unies¹⁶⁵

7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission

73/532. Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale

À sa 62^e séance plénière, le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation la Sixième Commission¹⁶⁶, a pris note du fait que la Commission avait décidé d'adopter pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée le programme de travail provisoire ci-après, tel que proposé par le Bureau :

Programme de travail provisoire

7 octobre	Organisation des travaux de la Sixième Commission
7 et 8 octobre	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
9 octobre	Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies
10 et 11 octobre	L'état de droit aux niveaux national et international
11 octobre	Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite Protection diplomatique
14 et 15 octobre	Portée et application du principe de compétence universelle
15 octobre	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
17 octobre	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
18 octobre	Demande(s) d'admission au statut d'observateur
21 octobre	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-deuxième session
22 octobre	Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages
22 octobre	Le droit des aquifères transfrontières
25 octobre	Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

¹⁶⁴ [A/73/377/Add.1.](#)

¹⁶⁵ [A/73/460.](#)

¹⁶⁶ [A/73/559](#), par. 6.

Du 28 octobre au 1 ^{er} novembre et les 5 et 6 novembre	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante et onzième session
11 novembre	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte
12 novembre	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
20 novembre	Planification des programmes Élection des bureaux des grandes commissions
24 octobre et 7 novembre	Journées réservées

73/533. Planification des programmes (Sixième Commission)

À sa 62^e séance plénière, le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Sixième Commission¹⁶⁷.

73/534. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique

À sa 62^e séance plénière, le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission¹⁶⁸, a décidé de reporter à sa soixante-quatorzième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée au Conseil de coopération des États de langue turcique.

73/535. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiennne

À sa 62^e séance plénière, le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission¹⁶⁹, a décidé de reporter à sa soixante-quatorzième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à l'Union économique eurasiennne.

73/536. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties

À sa 62^e séance plénière, le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission¹⁷⁰, a décidé de reporter à sa soixante-quatorzième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à la Communauté des démocraties.

73/537. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides

À sa 62^e séance plénière, le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission¹⁷¹, a décidé de reporter à sa soixante-quatorzième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides.

73/538. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial

À sa 62^e séance plénière, le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission¹⁷², a décidé de reporter à sa soixante-quatorzième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée au Fonds pour l'environnement mondial.

¹⁶⁷ [A/73/563](#).

¹⁶⁸ [A/73/433](#), par. 8.

¹⁶⁹ [A/73/434](#), par. 8.

¹⁷⁰ [A/73/467](#), par. 8.

¹⁷¹ [A/73/436](#), par. 7.

¹⁷² [A/73/435](#), par. 7.

Annexe

Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
73/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	3 a)	1 ^{re}	18 septembre 2018	4
73/402.	Élection de membres du Conseil des droits de l'homme	116 d)	19 ^e	12 octobre 2018	4
73/403.	Élection des présidents des grandes commissions de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session	5	19 ^e	12 octobre 2018	4
73/404.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	117 a)	35 ^e	15 novembre 2018	4
73/405.	Nomination de membres du Comité des contributions	117 b)	35 ^e 65 ^e	15 novembre 2018 22 décembre 2018	5
73/406.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements	117 c)	35 ^e	15 novembre 2018	5
73/407.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale	117 d)	35 ^e	15 novembre 2018	6
73/408.	Nomination de juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies				
	Décision A	117 h)	41 ^e	28 novembre 2018	6
	Décision B	117 h)	65 ^e	22 décembre 2018	6
73/409.	Nomination de juges du Tribunal d'appel des Nations Unies	117 i)	41 ^e	28 novembre 2018	7
73/410.	Élection de membres du Comité du programme et de la coordination	116 a)	51 ^e	12 décembre 2018	7
73/411.	Nomination de membres du Comité des conférences	117 e)	51 ^e 54 ^e	12 décembre 2018 14 décembre 2018	8
73/412.	Élection de membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	116 b)	56 ^e	17 décembre 2018	8
73/413.	Élection de membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix	116 c)	64 ^e	21 décembre 2018	8
73/414.	Nomination de membres du Corps commun d'inspection	117 f)	64 ^e	21 décembre 2018	9
73/415.	Élection de juges du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux	130	65 ^e	21 décembre 2018	10
73/501.	Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-treizième session	7	1 ^{re}	18 septembre 2018	11
73/502.	Organisation de la soixante-treizième session	7	3 ^e 41 ^e 52 ^e 65 ^e	21 septembre 2018 28 novembre 2018 13 décembre 2018 22 décembre 2018	11
73/503.	Débat général de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale	7	3 ^e	21 septembre 2018	11

Annexe – Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
73/504.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	7	2 ^e 65 ^e	21 septembre 2018 22 décembre 2018	12
73/505.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation	112	17 ^e	8 octobre 2018	13
73/506.	Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux	130	21 ^e	17 octobre 2018	13
73/507.	Rapport de la Cour internationale de Justice	76	25 ^e	25 octobre 2018	13
73/508.	Rapport du Conseil économique et social	9	33 ^e	5 novembre 2018	13
73/509.	Cérémonie de remise des Prix des Nations Unies pour la cause des droits de l'homme	74 b)	41 ^e	28 novembre 2018	13
73/510.	Réduction des budgets militaires	93	45 ^e	5 décembre 2018	21
73/511.	Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est	95	45 ^e	5 décembre 2018	21
73/512.	Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	99 c)	45 ^e	5 décembre 2018	21
73/513.	Missiles	101 t)	45 ^e	5 décembre 2018	22
73/514.	Vérification du désarmement nucléaire	101 nn)	45 ^e	5 décembre 2018	22
73/515.	Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2019	123	45 ^e	5 décembre 2018	23
73/516.	Planification des programmes (Première Commission)	137	45 ^e	5 décembre 2018	23
73/517.	Augmentation du nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	53	48 ^e	7 décembre 2018	24
73/518.	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	56	48 ^e	7 décembre 2018	24
73/519.	Question de Gibraltar	63	48 ^e	7 décembre 2018	24
73/520.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale	123	48 ^e	7 décembre 2018	25
73/521.	Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]	137	48 ^e	7 décembre 2018	25
73/522.	Réunions de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre 2019	7	52 ^e	13 décembre 2018	14
73/523.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion des femmes	29	55 ^e	17 décembre 2018	28
73/524.	Rapport examiné par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'enfant	70 a)	55 ^e	17 décembre 2018	28
73/525.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme	74	55 ^e	17 décembre 2018	28

Annexe – Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
73/526.	Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	74 d)	56 ^e	17 décembre 2018	31
73/527.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale	109	56 ^e	17 décembre 2018	31
73/528.	Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale	123	56 ^e	17 décembre 2018	32
73/529.	Planification des programmes (Troisième Commission)	137	56 ^e	17 décembre 2018	33
73/530.	Réunion commémorative pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	74 b)	57 ^e	18 décembre 2018	14
73/531.	Réunion plénière de haut niveau à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus	74 b)	59 ^e	18 décembre 2018	14
73/532.	Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale	123	62 ^e	20 décembre 2018	36
73/533.	Planification des programmes (Sixième Commission)	137	62 ^e	20 décembre 2018	37
73/534.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique	169	62 ^e	20 décembre 2018	37
73/535.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiennne	170	62 ^e	20 décembre 2018	37
73/536.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties	171	62 ^e	20 décembre 2018	37
73/537.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides	172	62 ^e	20 décembre 2018	37
73/538.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial	173	62 ^e	20 décembre 2018	37
73/539.	Questions de politique macroéconomique	18	62 ^e	20 décembre 2018	25
73/540.	Mondialisation et interdépendance	22	62 ^e	20 décembre 2018	25
73/541.	Groupes de pays en situation particulière	23	62 ^e	20 décembre 2018	25
73/542.	Activités opérationnelles de développement	25	62 ^e	20 décembre 2018	26
73/543.	Projet de règlement intérieur et ordre du jour provisoire de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	25 b)	62 ^e	20 décembre 2018	26
73/544.	Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale	123	62 ^e	20 décembre 2018	26
73/545.	Planification des programmes (Deuxième Commission)	137	62 ^e	20 décembre 2018	27

Annexe – Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
73/546.	Convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	104	65 ^e	22 décembre 2018	23
73/547.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure	135	65 ^e	22 décembre 2018	33
73/548.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-treizième session	7	65 ^e	22 décembre 2018	15